

La lettre

Informations communautaires

N° 14 – Juillet 2009

Éditée par la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg

Habitat

DES DISPOSITIFS D'AIDE 100 % DURABLES

De nouvelles mesures, issues du Grenelle Environnement et du Plan de Relance de l'Economie, viennent compléter les dispositifs existants et les aides de la Région Alsace et de l'ADEME

Vous souhaitez construire ou acheter un logement neuf économe en énergie et agréable à vivre?

Crédits d'impôts et prêts à taux zéro majorés, aides supplémentaires de la Région Alsace : n'hésitez plus, visez la certification BBC (bâtiment basse consommation) pour votre logement neuf. Le surcoût d'investissement peut être financé jusqu'à 75%!

Vous souhaitez rénover votre logement pour qu'il soit plus écologique?

Bénéficiez d'aides non négligeables : crédits d'impôts, éco-prêt à taux zéro, subventions de l'ANAH ou du Programme Energivie de la Région et l'ADEME, ...

• Pour connaître le détail de toutes les aides et savoir comment en bénéficier : www.anah.fr – www.logement.gouv.fr – www.ademe.fr

• Pour toute question et renseignement complémentaire, Programme Energivie (Région+ADEME) : 0800 60 60 44 – www.energivie.fr

Vous souhaitez acheter, construire ou rénover un logement? Faites les bons choix!

Avant de vous lancer dans votre projet, profitez des conseils personnalisés d'un spécialiste indépendant :

• Pour des conseils ou une étude énergétique complète (Intervention subventionnée à 80%), contactez votre Espace Info Energie.

N° vert : 0800 60 60 44 – www.energivie.fr

• Pour toutes vos questions concernant le logement (juridique, technique, financière), contactez :
ADIL du Haut-Rhin
03 89 21 75 35 – www.adil.org/68

LE PASS FONCIER® :

une aide à l'accession à la propriété

Le Conseil Général, la CCVK et nos 10 communes ont mis en place le PASS FONCIER. Ce dispositif s'adresse aux personnes qui souhaitent acquérir leur première résidence principale dans le neuf et permet de décaler le financement de l'achat du terrain.

Avantages : prêt à 0% majoré + différé du montant du prêt pour le terrain + subvention de 3 à 4 000 € + TVA à 5,5%. Pour connaître les conditions : DOMIAL – Agence de Colmar – 03 89 20 79 50



Internet

VENDRE, LOUER, DONNER SUR WWW.CC-KAYERSBERG.FR

Le site internet s'enrichira prochainement de 3 nouveaux services aux habitants

• **Une bourse aux logements** (location et vente) pour mettre en relation les propriétaires désireux de louer ou vendre un logement situé dans la vallée de Kaysersberg et les personnes en recherche d'un logement.

• **Une bourse aux locaux professionnels**

(location ou vente) pour mettre en relation les propriétaires désireux de louer ou vendre un local situé dans la vallée de Kaysersberg et les

entrepreneurs en recherche d'un espace pour leur activité.

• **Des petites annonces**

« Donner au lieu de jeter » pour mettre en relation les habitants de la vallée de Kaysersberg propriétaires d'objets inutilisés dont ils souhaitent se débarrasser gratuitement et les personnes qui souhaitent récupérer ces objets.

Ce site est un outil de partage où chacun pourra proposer ou trouver des objets de récupération gratuits.

Mise en service : été 2009

Plus d'informations sur www.cc-kaysersberg.fr

La protection de l'environnement et la diminution des émissions de CO² en particulier sont parmi les défis majeurs que nous avons à relever.

Si beaucoup de décisions dépassent l'échelon local, certaines actions sont à notre portée.

Ainsi, une baisse importante de notre production de déchets permettrait de réduire significativement la part d'incinération et donc d'émissions de CO² de notre vallée.

Elle permettrait également de contenir la hausse de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

C'est tout le sens de l'évolution du service déchets à partir de 2010.

Excellent été à tous

Roger Bleu, Président

Dans ce numéro

• Habitat : les dispositifs d'aide
• Bourse internet : des outils inédits pour vendre, louer, donner dans la vallée

• **DOSSIER :**
Vers une refonte totale de la collecte des déchets

• Un nouveau gestionnaire pour le service jeunesse intercommunal
• Des points sonores pour (re)découvrir la vallée
• Guide conseil : bien habiter, construire ou rénover



■ Dossier

VERS UNE REFONTE TOTALE DE LA CO

Il y a urgence à agir

Chaque jour un habitant de la vallée produit en moyenne 1,6 kg de déchets ou 588 kg/an (chiffres 2008). La gestion des déchets représente donc aujourd'hui un enjeu clé en termes d'environnement, de santé et d'économie, tant à l'échelle locale que nationale ou internationale.

Si nous persistons à produire des déchets dans ces quantités, il faudrait 5 planètes pour les stocker et les traiter... pourtant de planète nous n'en avons qu'une!



Pour faire face à cette urgence, le Grenelle de l'Environnement a fixé des objectifs précis de réduction des déchets et a mis en place des mesures incitatives au premier rang desquelles la taxation des déchets incinérés ou enfouis.

Par ailleurs, l'usine d'incinération de Colmar sera remplacée par un nouvel équipement au cours des années à venir.

Le coût de traitement de nos déchets va donc augmenter de 352 000€ si nous ne réduisons pas de façon importante la quantité de déchets incinérés et enfouis.



DES OBJECTIFS PRÉCIS

Trois objectifs principaux ont été définis pour le territoire de la CCVK :

- > Diminuer, d'ici à 2012, les déchets incinérés et enfouis (ordures ménagères et encombrants) de 303 kg à 200kg/an/habitant et de 238 kg à 160 kg/an/habitant pour les seules ordures ménagères incinérées.
- > Maîtriser l'augmentation des coûts du service induits par la hausse du prix de la tonne de déchets incinérés ou enfouis.
- > Améliorer la sécurité du service (collecte et déchèteries) tant pour les usagers que pour le personnel.

UN SERVICE AUX HABITANTS TOTALEMENT REMANIÉ

Qui sera redevable?

Sera redevable du Service Public d'Enlèvement des Déchets :

- chaque redevable de la Taxe d'Habitation (sauf en cas de déménagement en maison de retraite). Toutes les résidences (principale, secondaire, location meublée ou appartement) sont concernées et constituent une redevance.
- chaque redevable de Taxe Professionnelle dont l'entreprise est domiciliée à une adresse différente de celle de la résidence principale du chef d'entreprise. Les redevables de TP pouvant apporter la preuve du recours à une ou des filières professionnelles autori-

sées pour l'ensemble des déchets liés à leur activité seront exonérés.

- chaque association ou assimilée propriétaire ou locataire à titre onéreux d'un local.
- chaque collectivité locale.

Que comprendra la redevance?

La redevance correspondra à la facturation des coûts de gestion des déchets ménagers au travers d'une part fixe et d'une part variable proportionnelle à la quantité de déchets non recyclables produite et au nombre de « sorties » de la poubelle.

Elle intégrera également, dans un premier temps, l'accès gratuit et illimité aux déchèteries.

Deux modes de collecte : la poubelle et le sac prépayé

Les habitats regroupés (villages) resteront collectés par les poubelles dont chaque présentation (ou sortie) sera comptée et facturée. Ils pourront également choisir de ne plus avoir de poubelle et d'acheter des sacs prépayés à déposer en déchèterie.

Les habitats isolés (écarts) et les logements collectifs seront collectés par des sacs spéciaux qui devront être déposés dans des points de regroupement à accès restreint.

Toutes les communes de la vallée ne seront plus collectées qu'une seule fois par semaine.



COLLECTE DES DÉCHETS DANS LA VALLÉE



UN ACCÈS AU TRI AMÉLIORÉ

Davantage de Points Tri : le nombre de Points d'Apport Volontaire (PAV) destinés au tri du papier/carton/plastique/métal et du verre sera considérablement augmenté. Les Points Tri de proximité deviendront ainsi le principal équipement de tri pour les déchets recyclables du quotidien.

Davantage de compostage : les déchets compostables représentent plus de 40 % du poids d'une poubelle ! Le compostage individuel sera encouragé au travers de formations locales au compostage. Des solutions de compostage collectif (bas d'immeuble, quartier...) seront proposées et accompagnées.



Une déchèterie unique performante : une déchèterie intercommunale remplacera, à partir de 2012-2013, les actuelles déchèteries et mini-déchèteries communales. Elle acceptera tous les types de déchets.

Chaque redevable y accèdera librement, après s'être identifié par un badge, dans la limite de 14 passages par an. Au-delà chaque passage sera facturé 5€.

Le dépôt de déchets non recyclables (encombrants et gravats) et de déchets verts sera facturé 0,12€/kg avec une franchise de 100 kg/an/redevable.

Les déchets recyclables (carton, verre, ferraille, bois, électroménager...) seront acceptés gratuitement.

Un dispositif transitoire sera mis en place dès le 1^{er} janvier 2010

Fermeture des déchèteries de Fréland, Labaroche, Le Bonhomme. Installation sur les déchèteries de Kaysersberg, Orbey et Sigolsheim de barrières automatiques nécessitant un badge d'accès (badge remis à l'ensemble des redevables de la CCVK en novembre-décembre 2009 en même temps que les nouvelles poubelles ou les sacs spéciaux).

Une tarification « au réel » très incitative au tri

La future tarification du Service Public d'Enlèvement des Déchets a été construite de manière fortement incitative : **les ménages qui feront de réels efforts de tri** (moins de 160kg d'ordures ménagères par personne et par an) **ne devraient pas subir de hausse de leur redevance !** Inversement, **ceux qui ne feront pas d'efforts verront leur redevance augmenter fortement.**

> 1 part fixe de 74€

> 1 part variable

- en fonction du nombre de présentations de la poubelle

- en fonction du litrage de la poubelle

- du nombre de sacs prépayés achetés

... et à partir de la mise en service de la déchèterie unique :

- du nombre de passage en déchèterie (5€ par passage au-delà de 14 passages/an)

- de la quantité de déchets payants (encombrants, gravats et déchets verts) déposés en déchèterie (0,12€/kg au-delà de 100kg /an).

Rendez-vous sur
www.service-dechets-ccvk.fr
pour simuler votre redevance 2010

LE CALENDRIER

15 juillet 2009

- Délai de retour des bulletins de réservation des nouvelles poubelles.

Octobre 2009

- Réunions publiques d'information dans les communes.

Octobre - Décembre 2009

- Retrait, dans les communes ou à la CCVK, des nouvelles poubelles, des sacs spéciaux et des badges d'accès aux déchèteries.

1^{er} janvier 2010

- Passage de 2 à 1 seule tournée hebdomadaire pour les communes d'Ammerschwihr, Fréland, Kaysersberg, Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme, Orbey.

- Redevance en fonction du nombre de présentations de la poubelle ou du nombre de sacs spéciaux achetés.

- Fermeture des déchèteries de Fréland, Labaroche, Le Bonhomme.

- Accès aux déchèteries de Kaysersberg, Orbey et Sigolsheim avec les badges d'identification.

2012-2013

- Mise en service de la déchèterie unique.

- Comptabilisation du nombre de passages en déchèterie (au-delà de 14 passages/an) et de la quantité de déchets payants (encombrants, gravats et déchets verts) déposés (au-delà de 100 kg/an).

LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS!



Au travers de l'ensemble de ces mesures, chacun pourra mesurer concrètement les résultats de ses gestes de tri quotidiens.

Il est utile de rappeler que le geste le plus efficace se déroule lors de l'achat :

acheter responsable (en évitant le suremballage et les achats superflus par exemple), c'est autant de déchets en moins et d'économies en plus!

DES POINTS SONORES POUR (RE)DÉCOUVRIR LA VALLÉE



La CCVK a financé, avec le soutien du Conseil Général du Haut-Rhin, la création de fichiers audio qui présentent de manière très dynamique les principaux points d'intérêt de la vallée de Kaysersberg. Tour du Faudé, ville historique d'Ammerschwyr, château

du Wineck, Lac Noir... retrouvez tous ces fichiers en téléchargement gratuit sur le site de l'Office de Tourisme de la Vallée de Kaysersberg www.kaysersberg.com et n'hésitez pas à les partager avec vos amis!



BIEN HABITER, CONSTRUIRE OU RÉNOVER

Parce que chaque maison contribue au paysage de nos villages, la CCVK a édité un guide à destination de tous ses habitants présents et futurs afin de les conseiller dans leurs projets de construction, de rénovation ou

d'aménagement. Il est distribué dans toutes les boîtes aux lettres et est également consultable sur le site internet de la CCVK :

www.cc-kaysersberg.fr
rubrique Vivre/Habitat



Envie de dépenser moins, de polluer moins, de partager plus? À découvrir ou redécouvrir :

www.covoiturage-ccvk.fr



UN NOUVEAU GESTIONNAIRE POUR LE SERVICE JEUNESSE INTERCOMMUNAL



Depuis le 1^{er} mai 2009, le Service Jeunesse Intercommunal est géré en Délégation de Service Public (DSP) par l'Association Les Enfants de la Vallée déjà délégataire du service petite enfance (les 4 structures multi-accueils et le Relais Assistantes Maternelles).

Si dans l'ensemble le fonctionnement du service reste identique, quelques aménagements ont été engagés à l'initiative de la CCVK :

- les programmes d'animation des petites vacances de février, Pâques et Toussaint sont ajustés au profit d'animations « de proximité » tout au long de l'année scolaire.
- l'organisation des inscriptions aux activités estivales est modifiée pour permettre une priorisation en fonction des revenus et de la composition de la famille.
- une tarification progressive en fonction des revenus des familles est instaurée.
- les stages d'été destinés aux plus de 11 ans ne fonctionnent plus dans le cadre des ALSH mais dans celui des « Animations été » classiques. Le ramassage en minibus et l'inscription à la journée sont cependant maintenus pour les familles qui le souhaitent.

Au travers de cette Délégation de Service Public, la CCVK renouvelle sa politique en faveur de la jeunesse et s'engage à compenser la baisse de participation au fonctionnement de la Caisse d'Allocations Familiales.

Retrouvez le Service Jeunesse sur www.enfance-jeunesse-ccvk.fr



Retrouvez dans cette lettre Trier Info n°12 juillet 2009



RESTEZ CONNECTÉ

Vous recherchez une information, des horaires, des formulaires en téléchargement concernant les services de la CCVK...

Connectez-vous !
www.cc-kaysersberg.fr



La lettre

N° 14 - Juillet 2009

« La lettre » est éditée par la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, 31, rue du Geisbourg - 68240 Kaysersberg ● Tél. 03 89 78 21 55 / Fax 03 89 47 36 74 ● ISSN 1630-8743 ● Directeur de la publication: Roger Bleu ● Rédaction: Valérie Bronner, Éric Lempereur ● Crédits photos: Fotolia, CCVK, Marie Balthazard ● Maquette, illustration et réalisation: Soferic ● Contact: vallseekb@cc-kaysersberg.fr ● Prochaine parution: décembre 2009

